

APPROBATION plan et devis pour construction de 10 classes à l'Ecole JOINVILLE.

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 6 Décembre 1954

Mesdames,

Messieurs,

La dépense affectée à la construction des classes à Joinville devait être prélevée sur les fonds des crédits Barangé de l'exercice 1955.

M. le Vice-Recteur ayant émis un avis défavorable à cette question, nous avons dû porter au budget primitif, chapitre XXX article 5 un crédit de 5.900.000frs.

Les plans et devis ont été établis par l'Architecte. Je vous les soumetts et vous demande de les adopter.

Je mets aux voix./

*Vu et soumis à l'approbation
de Monsieur le Préfet
Il vous le 3-35-1955
P. le Chef de Division p-o
Signé: Housson*

Le Premier Adjt ff. de Maire,
Signé: VALLON-HOARAU.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé
Il vous le 3-1955
P. le Préfet,
Le Secrétaire Général
Signé: R. J. Petit*